
x) document(s)

document(s) :

[s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/db480883-edbf-44db-8922-5c4cd9e09188](https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/db480883-edbf-44db-8922-5c4cd9e09188)

ns générales

EYRE COSTA, Felipe

mémoire : GORE MARIE

iversité Panthéon-Assas - Master de Droit européen comparé

on : 30-06-2013

. Autres lieux, autres mœurs. Le visage actuel de l'exception de forum non conveniens aux États-Unis a été principalement dessiné e décisions qui, en fonction de la matière, accordent ou refusent la conveniens. Si d'une part les actions portées devant les américaines par les victimes étrangères des accidents industriels, du fait des produits ou des violations des droits de l'homme, provoquent les entreprises nord-américaines à l'étranger, sont systématiquement repoussées sur le fondement du forum non conveniens; d'autre part, le nombre de pays n'ont pas manqué de souligner la vocation protectionniste de l'exception, en ce sens qu'elle permet au juge d'écarter son prétoire aux actions mettant aux prises une personne étrangère et une entreprise américaine qui réalise des activités de commerce. Ce mécontentement s'illustre par des dispositifs anti-forum non conveniens : dans le droit de certains pays d'Amérique Latine, des juges ont pu vigoureusement fleurir; en France, de manière originale, le jeu de l'exception de conveniens par le juge américain a été contrecarré par l'admission de l'action déclaratoire en incompétence. Bien que cela ne soit pas encore le cas, c'est hypothétiquement envisageable de la façon dont les modifications du droit interne d'un pays peuvent influencer le droit interne d'un autre État, allant jusqu'à la substitution juridique. Cette hypothèse peut aussi s'analyser comme un coup violent au courant particulariste du Droit international privé. On voit également l'autre face de la monnaie : le forum conveniens expéditif, autrement dit, l'acceptation par le juge américain de tranches de compétence généralement rattachée au forum des États-Unis. 2. L'arrosee arrosé. Quelle réaction internationale possible ? Il faudra se placer sur le terrain du Droit international. Le premier rempart est le droit interne, et le droit Français en l'occurrence impose des considérations de proximité pour accorder la sentence étrangère (arrêt Simitch). La Convention EDH constitue le deuxième frein, car tout État signataire qui entérine une sentence américaine n'ayant qu'un minimum-contact avec l'affaire, s'expose à une sanction pour violation de l'article 6 (arrêt Pellegrini). Il faut-il que la sentence ambitionne à s'appliquer en France ou en Europe des Droits de l'homme.

ns : forum non conveniens, forum conveniens, forum shopping, principe de proximité, Déni de justice, protectionnisme judiciaire, Action déclaratoire en incompétence, lois anti-forum non conveniens

ns techniques

tion

ment PDF

ns complémentaires



gine :

iv-pantheon-assas-ori-2472

urce : Ressource documentaire
